

Conseil Municipal du 20 mars 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de convocation
11/03/2019

Conseillers en exercice
16

Président : M. Yves MOISAN

Secrétaire de séance : M. Jean MOAL

Le conseil municipal de la commune de PLOUEZOC'H s'est réuni le mercredi 20 mars 2019, à 10 heures, à la Mairie, sous la présidence de M. Yves MOISAN, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : Yves MOISAN, Michel ABGRALL, Joëlle LOUARN, Brigitte MEL, Jean MOAL, Nicole MOULUT, Sandie COZ, Jacques ROBIC, Guy LE FUR et Jean-Pierre LE JEUNE.

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Daniel GUÉZENNEC, Michèle GALOPIN, Bernard LACHIVER, Valérie CLECH, Julie LE JEUNE et Maryvonne THEPAULT-GILLOT.

D 2019 03 20 01 – APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2018

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs (budget général, lotissements, port et mouillages collectifs) de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le trésorier accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018,

2°) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2018 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les comptes de gestion de l'année 2018 présentés par le Trésorier en ce qui concerne le budget général, ainsi que les budgets Lotissements, Ports et Mouillages Collectifs.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

D 2019 03 20 02 – APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil les comptes administratifs des différents budgets pour l'année 2018, lesquels se résument comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés	8 055,55 €	- €	- €	43 000,00 €	8 055,55 €	43 000,00 €
Opérations de l'exercice	361 503,66 €	361 679,87 €	1 029 043,55 €	1 354 461,07 €	1 390 547,21 €	1 716 140,94 €
TOTAUX	369 559,21 €	361 679,87 €	1 029 043,55 €	1 397 461,07 €	1 398 602,76 €	1 759 140,94 €
Résultats de clôture	7 879,34 €			368 417,52 €		360 538,18 €
COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET "LOTISSEMENTS"						
Résultats reportés	62 351,55 €	- €	- €	26 620,37 €	62 351,55 €	26 620,37 €
Opérations de l'exercice	401 407,58 €	243 520,00 €	551 089,49 €	609 800,58 €	952 497,07 €	853 320,58 €
TOTAUX	463 759,13 €	243 520,00 €	551 089,49 €	636 420,95 €	1 014 848,62 €	879 940,95 €
Résultats de clôture	220 239,13 €			85 331,46 €	134 907,67 €	
COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET "PORT"						
Résultats reportés		18 099,10 €		- €		18 099,10 €
Opérations de l'exercice	- €	814,17 €	3 428,04 €	4 525,00 €	3 428,04 €	5 339,17 €
TOTAUX	- €	18 913,27 €	3 428,04 €	4 525,00 €	3 428,04 €	23 438,27 €
Résultats de clôture		18 913,27 €		1 096,96 €		20 010,23 €
COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET "MOUILLAGES COLLECTIFS"						
Résultats reportés	- €			1 646,22 €	- €	1 646,22 €
Opérations de l'exercice	- €	- €	18 452,00 €	18 200,00 €	18 452,00 €	18 200,00 €
TOTAUX	- €	- €	18 452,00 €	19 846,22 €	18 452,00 €	19 846,22 €
Résultats de clôture	- €			1 394,22 €		1 394,22 €

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ (15/16)

D 2019 03 20 03- AFFECTATION DES EXCÉDENTS – BUDGET GÉNÉRAL 2019

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 qui correspond à un excédent de 325.417,52 €,

Vu le résultat antérieur cumulé qui correspond à un excédent de 43.000,00 €,

Vu le résultat final au 31 décembre 2018 qui correspond à un excédent de 368.417,52€,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide l'affectation suivante :

- - Affectation de la somme de 330.417,52 € à la section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068,
- - Affectation de la somme de 38.000,00 € à la section de fonctionnement en recette par écriture comptable au compte 110,

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

D 2019 03 20 04 – AFFECTATION DES EXCÉDENTS – BUDGET LOTISSEMENT 2019

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 qui correspond à un excédent de 58.711,09 €,

Vu le résultat antérieur cumulé qui correspond à un excédent de 26.620,37 €,

Vu le résultat final au 31 décembre 2018 qui correspond à un excédent de 85.331,46 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide l'affectation suivante :

- Affectation de la somme de 85.331,46 € à la section de fonctionnement en recette par écriture comptable au compte 110 pour ajout aux ressources de fonctionnement.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

D 2019 03 20 05 – AFFECTATION DES EXCÉDENTS – BUDGET PORT 2019

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 qui correspond à un excédent de 1.096,96 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide l'affectation suivante :

- - Affectation de la somme de 1.096,96 € à la section d'investissement par émission d'un titre au compte 1068.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**D 2019 03 20 06 – AFFECTATION DES EXCÉDENTS – BUDGET MOUILLAGES
COLLECTIFS 2019**

Vu le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 qui correspond à un déficit de 252,00€,

Vu le résultat antérieur cumulé qui correspond à un excédent de 1.646,22 €,

Vu le résultat final au 31 décembre 2018 qui correspond à un excédent de 1.394,22 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide l'affectation suivante :

- Affectation de la somme de 1.394,22 € à la section de fonctionnement en recette par écriture comptable au compte 110 pour ajout aux ressources de fonctionnement.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

D 2019 03 20 07 - DOTATIONS - CCAS ET CAISSE DES ÉCOLES – ANNÉE 2019

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de verser la somme de 7.000 € au CCAS, de même que 12.000 € à la Caisse des Ecoles, au titre de l'année 2019. Ces sommes seront versées en fin d'année en tenant compte des résultats de ces budgets annexes.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, donne son accord pour verser les sommes maximum de 7.000 € au CCAS et de 12.000 € à la Caisse des Ecoles.

CTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**D 2019 03 20 08 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES
POUR 2019**

Joëlle LOUARN rappelle aux membres du Conseil les taux des différentes taxes, votés pour 2018 :

- taxe d'habitation	15,90 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties	19,90 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties	44,77 %

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de maintenir pour 2019 les différents taux énoncés ci-dessus.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

D 2019 03 20 09 – BUDGETS 2019

Joëlle LOUARN donne lecture des prévisions budgétaires pour 2019.

1°) BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2019

Le budget général primitif 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses

- pour la section de fonctionnement, à la somme de 1.366.740,00 €
- pour la section d'investissement, à la somme de 2.121.961,89€

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif 2019 en fonctionnement et en investissement.

2°) BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENTS 2019

Le Budget Primitif LOTISSEMENTS s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section de fonctionnement, à la somme de 819.463,79 €
- pour la section d'investissement, à la somme de 719.851,46 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif LOTISSEMENTS 2019.

3°) BUDGET PRIMITIF PORT 2019

Le Budget Primitif PORT s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section de fonctionnement, à la somme de 4.500,00€
- pour la section d'investissement, à la somme de 20.010,23 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif PORT 2019.

4°) BUDGET PRIMITIF MOUILLAGES COLLECTIFS 2019

Le Budget Primitif MOUILLAGES COLLECTIFS s'équilibre en dépenses et en recettes :

- pour la section de fonctionnement, à la somme de 19.594,22 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif MOUILLAGES COLLECTIFS 2019.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**D 2019 03 20 10 – CONSTRUCTION D'UNE MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE –
ASSUJETTISSEMENT DE L'OPÉRATION A LA TVA**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'une maison de santé pluridisciplinaire va bientôt être construite et indique que cette opération n'est pas éligible au FCTVA en raison du fait que les travaux seront réalisés pour des tierces personnes.

Monsieur le Maire propose donc d'assujettir cette opération à la taxe sur la valeur ajoutée, tout en précisant que les professionnels de santé, intéressés pour établir leur cabinet dans la future maison de santé pluridisciplinaire, seront locataires.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

**D 2019 03 20 11 – CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS –
ASSUJETTISSEMENT DE L'OPÉRATION A LA TVA**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'une maison d'assistants maternels va bientôt être construite et indique que cette opération n'est pas éligible au FCTVA en raison du fait que les travaux seront réalisés pour des tierces personnes.

Monsieur le Maire propose donc d'assujettir cette opération à la taxe sur la valeur ajoutée, tout en précisant que les assistants maternels seront locataires.

ACTE RENDU DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ